



Sapeurs-Pompiers
BUREAU du CASDIS

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le 21/03/2024

ID : 045-284500253-20240313-D2024_B5-DE

**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE et de SECOURS du LOIRET**

Réunion du 13 mars 2024

Voix délibérative : M. GRANPIERRE – MME LABADIE – MM. BURGEVIN – VACHER

VOTE :

En exercice : 5

✚ Présents : 4

✚ Votants : 4

DÉCISION DU BUREAU N° D2024-B5

OBJET : Autorisation donnée au Président de signer l'acte modificatif n°6 relatif à l'accord cadre L1203SM05 – Fourniture de draps à usage unique.

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU Le Code de la commande publique et notamment son article L. 2194-1 ;

VU La décision D2020-B6 du Bureau du Conseil d'administration du 2 mars 2020 autorisant le Président du Conseil d'administration à signer une convention de groupement de commande ayant pour objet l'achat de fournitures à destination des pharmacies à usage intérieur entre les SDIS de la Région Centre-Val de Loire et le SDIS de la Nièvre ;

VU La délibération 2020-D9 du Conseil d'administration du 30 novembre 2020 autorisant le Président du Conseil d'administration à signer avec les SDIS de la Région Centre-Val de Loire et le SDIS de la Nièvre l'accord-cadre relatif à l'achat de fournitures à destination des pharmacies à usage interne ;

VU La décision D2023-E5 du Bureau du Conseil d'administration du 20 septembre 2023 autorisant le Président à signer l'acte modificatif n°5 ayant pour objet une diminution tarifaire ;

VU La demande formulée par la société PRORISK de procéder à une diminution du coût unitaire du drap pour le premier semestre 2024 ;

VU Le projet d'acte modificatif n°6 ;

VU Le rapport n°5 du Bureau du Conseil d'administration présenté par M. le Président du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

IL EST DÉCIDÉ :

Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 0

Suite de la décision D2024-B5 du 13 mars 2024

Article 1^{ER} : D'autoriser le Président du Conseil d'administration à signer l'acte modificatif n°6 à l'accord cadre L1203SM05 - Draps de transfert à usage unique actant la diminution des prix de la société PRORISK sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024.

Article 2 : Le coût unitaire du drap sur cette période sera facturé 0.85 € HT au lieu de 0.907 € HT.

Article 3 Toutes les clauses initiales du marché non expressément modifiées par les actes modificatifs demeurent en vigueur.

Article 4: Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du SDIS, aux chapitre et article concernés.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 6 : Le Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret et Mme la Comptable publique sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Marc GAUDET

BORDEREAU DES PRIX

LOT 1 : Draps de transfert à usage unique

Désignation	PU HT	TVA	PU TTC
Draps blancs à usage unique non stérile	0.85	0.17	1.02

*Le prix est celui du drap à l'unité

*Le conditionnement doit être précisé (exemple : conditionnement de 50 draps...). Attention les draps doivent être emballés individuellement.

*Indiquer le poids du carton avec le conditionnement proposé

Carton de 50 draps emballés individuellement sous film plastique.

Poids du carton : 12,7 Kg. Une palette contient 16 cartons.

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le 21/03/2024

ID : 045-284500253-20240313-D2024_B5-DE

PRORISK – 11C rue des Aulnes - 69410 Champagne-au-Mont-d'Or

Tél : 0 825 05 77 99 - Fax : 0 825 05 23 26

Email : prorisk@prorisk.fr

SAS au capital de 73.365 € - RCS Lyon 495 103 285



Sapeurs-Pompiers

**SERVICE DEPARTEMENTAL d'INCENDIE
et de SECOURS du LOIRET**
- Administration Générale – Juridique et Marchés Publics

SEMOY, LE
Affaire suivie par Mme DELARUE

ACTE MODIFICATIF N°6

Accord cadre - Fourniture de dispositifs médicaux à destination des SDIS de la région Centre Val-de-Loire et le SDIS de la Nièvre n°AO203SM05
Lot n°1 Draps de transfert à usage unique L1203SM05

ENTRE :

La société PRORISK -. 11C rue des Aulnes - 69410 Champagne au mont d'Or

ET :

SDIS45, représenté par Monsieur Marc GAUDET, président du Conseil d'Administration.

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Depuis le 12 janvier 2021, date de notification de l'accord-cadre et par avenants successifs, le SDIS du Loiret a acté l'augmentation des prix unitaires des draps à usage unique, dans le cadre du contrat passé en groupement en commandes avec les SDIS de la Région Centre et le SDIS de la Nièvre.

Cependant depuis le second semestre 2023, les indicateurs économiques tendent à s'améliorer en raisons de la baisse des coûts maritimes et des matières premières.

La société sollicite donc une baisse de prix du coût unitaire du drap à compter du 1^{er} janvier 2024.

**AU VU DE CES ELEMENTS
IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

ARTICLE 1 – OBJET de l'ACTE MODIFICATIF

Le présent acte modificatif a pour objet d'acter le prix unitaire du drap à 0.85 euros HT au lieu de 0.907 euros HT.

ARTICLE 2 – INCIDENCE FINANCIERE

Le bordereau des prix joint en annexe du présent acte modificatif se substitue au bordereau des prix précédemment fourni par la société PRORISK.

ARTICLE 3 – CLAUSES du CONTRAT

Toutes les clauses initiales du marché non expressément modifiées par le présent acte modificatif demeurent en vigueur.

ARTICLE 4 – PRISE D'EFFET

Le présent acte modificatif couvre les commandes passées entre le 1/01/2024 jusqu'au 30/06/2024.

Pour la société PRORISK

(Signature précédée de la mention

**Le Président du Conseil d'Administration
du SDIS du Loiret**

M. GAUDET